

democracias

ESTUDOS DOS SÉCULO

XX

número 17 • 2017

# La démocratie, ses institutions et le Monde

Paul Allières

**Paul Allières**, Professor Emérito da Faculdade de Direito e Ciência Política da Universidade de Montpellier.

E-mail: [allies@univ-montp1.fr](mailto:allies@univ-montp1.fr).

[https://doi.org/10.14195/1647-8622\\_17\\_2](https://doi.org/10.14195/1647-8622_17_2)

## A DEMOCRACIA, AS SUAS INSTITUIÇÕES E O MUNDO

As definições da democracia complicam-se sob o efeito de dois fenômenos: por um lado, a resistência das suas instituições tradicionais, todavia postas em questão pelas alterações sociais da terceira revolução industrial; por um lado, a expansão planetária dos seus princípios de acordo e em função da globalização do capitalismo. As aspirações de “mudar o poder”»» acabam por o contornar, como se já não fosse possível nem necessário tomá-lo. Neste artigo, questiona-se as contradições ao mesmo tempo que se procuram as histórias políticas - do republicanismo por exemplo - que pode ser uma opção.

**Palavras-chave:** *Pós-democracia, Alter-democracia, Democracia participativa, Instituições, Republicanismo.*

## DEMOCRACY, ITS INSTITUTIONS AND THE WORLD

The definitions of the democracy become complicated under the effect of two phenomena: On the one hand the resistance of its traditional institutions, however put in question by the social changes of the third industrial revolution. In addition, the planetary expansion of its principles to the liking and the wire of the globalization of capitalism. The aspirations “to change the power” end up circumventing this one, as if it were not possible any more or necessary to take it. In this article, one-self interrogate about these contradictions by seeking the political stories - the republicanism by example- which could be an exit.

**Keywords:** *Post-democracy, Alter democracy, Participative democracy, Institutions, Republicanism.*

## LA DÉMOCRATIE, SES INSTITUTIONS ET LE MONDE

Les définitions de la démocratie se compliquent sous l'effet de deux phénomènes: D'une part la résistance de ses institutions traditionnelles, pourtant mises en question par les changements sociaux de la troisième révolution industrielle. D'autre part l'expansion planétaire de ses principes au gré et au fil de la mondialisation du capitalisme. Les aspirations à “changer le pouvoir” finissent par contourner celui-ci, comme s'il n'était plus possible ou nécessaire de le prendre. Dans cet article, on s'interroge sur ces contradictions en cherchant les histoires politiques - le républicanisme par exemple - qui pourraient être une issue.

**Mots-clés:** *Post-démocratie, Alter-démocratie, Démocratie participative, Institutions, Républicanisme.*

La rhétorique de la crise est installée dans toute pensée contemporaine de la démocratie. L'usure de ses institutions représentatives se conjugue à l'incomplétude des nouvelles pratiques participatives. Celles-ci sont à l'échelle planétaire alors que les principes démocratiques semblent demeurer circonscrits dans un périmètre européen, celui des Lumières. Il s'agit donc de démêler cet enchevêtrement de notions héritées et de pratiques inédites pour prendre la mesure de ce qui résiste à la crise démocratique dans le monde actuel. Pour cela on évaluera le "malaise" démocratique et les innovations politiques qui tendent à en guérir. On mesurera combien la question de l'institutionnalisation de la démocratie est un problème incontournable quelles que soient les pratiques sociales de la démocratie participative. On verra enfin comment des constructions, telles le républicanisme, font système et peuvent être le vecteur d'une mondialisation démocratique.

### - Les apories de la post-démocratie

La définition la plus générale du malaise dans la démocratie aujourd'hui est sans doute dans la notion de "post-démocratie"<sup>1</sup>. Elle désigne un processus au cours duquel la politique redevient "*l'affaire d'élites fermées, comme durant l'ère pré-démocratique*". Les formes institutionnelles sont respectées, les systèmes électoraux sont perfectionnés mais les agents qui en ont l'usage sont, non seulement de moins en moins nombreux mais de plus en plus écartés des vrais circuits de décision. Les partis politiques deviennent des agences semi-Etatiques, donc des institutions, assurant moins la représentation des citoyens que le courtage des politiques publiques vis-à-vis d'eux. La professionnalisation des "représentants" est l'effet de l'avènement des "partis cartels"<sup>3</sup> dont la (sur)vie tient à l'Etat, ses demandes et ses commandes. Ces transformations ont leurs racines dans les changements du capitalisme entré dans l'ère de l'ordo-libéralisme; il accomplit le renversement de la problématique libérale traditionnelle qui se souciait de limiter l'Etat au profit de la liberté économique. Désormais, il s'agit de gouverner par le marché plutôt qu'à cause du marché. L'économie de marché n'est plus le principe de limitation de l'Etat mais le principe d'organisation de l'Etat. "L'économie sociale de marché" n'est rien d'autre que l'idée d'une neutralisation des demandes sociales politiquement converties dans la redistribution, l'allocation, la régulation des ressources. L'économie de marché est élevée au rang de principe meta-juridique. La Constitution de l'Etat est dans le marché. Il en découle une tendance universelle, celle de la post-démocratie: les intérêts privés, non seulement ont pris le dessus sur la défense de l'intérêt général, mais cherchent à prendre le contrôle systémique du gouvernement des Etats. L'entreprise devient un modèle institutionnel et l'Etat classique perd toute confiance en lui-même; il ne sait plus faire ce qui était passé dans sa compétence "*pour effectuer des activités qu'autrefois il gérait parfaitement; il finit même par ne plus maîtriser les connaissances*

---

<sup>1</sup> CROUCH, Colin – *Post-démocratie*. Paris: Diaphanes. 2013. 137 p.

<sup>2</sup> *Ibidem*. p.107

<sup>3</sup> KATZ, Richard S.; MAIR, Peter – *L'émergence du parti-cartel*. In AUCANTE, Yohann; DEZE, Alexandre – *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales*. Paris: Presses de Science Po, 2008. p. 35.

*nécessaires à la compréhension de certaines activités*<sup>4</sup>. La post-démocratie est donc celle de l'ère post-industrielle et ses institutions sont passées aux mains d'élites patronales et politiques qui se confondent dans la promotion de nouvelles procédures et pouvoirs toujours plus indépendants de la société. Les institutions de l'Union Européenne en sont l'expression la plus avancée sur le continent<sup>5</sup>.

Nous sommes ainsi déjà passé à une autre société. Sur le socle d'une troisième révolution industrielle<sup>6</sup>, et sans que cela signifie la fin de l'industrie elle-même, le modes de production de la valeur ont changé; et cela a des conséquences majeures pour ce qui concerne l'économie de la connaissance et les caractères d'un "nouvel âge démocratique"<sup>7</sup>. Si on s'en tient à l'essentiel pour traiter de notre sujet, on retiendra l'effet principal qu'elle entraîne: l'élévation du niveau culturel moyen des populations du fait de l'accès facilité à un stock toujours plus grand d'informations de tous ordres. Leur maîtrise, le traitement de leur sélection fait problèmeappelant à de sérieux changements, dans le journalisme notamment<sup>8</sup>. Mais pour notre raisonnement, il faut retenir le corrélat fort ancien entre alphabétisation de masse, mouvements révolutionnaires et démocratisation des sociétés: "*A partir de la Réforme la diffusion progressive de la capacité à lire et à écrire a entraîné l'éclosion effectivement irrésistible de la démocratie (...) Le processus même de l'alphabétisation donne le sentiment que naît un monde où tous les groupes sociaux, tous les individus ont quelque chose en commun, au-delà des différences de statut économique. (...) L'alphabétisation est la naissance de la démocratie en tant qu'égalité des conditions*"<sup>9</sup>. Cette observation sous-tend les analyses les plus fines de l'émergence de la démocratie politique qui n'est pas une cause mais un effet du processus désigné. Par exemple le soin mis par les républicains des années 1880 en France donne un sens nouveau à "l'éducation de la démocratie". Il éclaire le lien entre "*droit de suffrage et devoir d'instruction*" ainsi que la formation d'une société politique par le biais d'un "*suffrage universel instruit*"<sup>10</sup>. Aujourd'hui, on dira qu'une dynamique propre de ce "mouvement d'éducation" se poursuit avec de moins en moins de tuteurs. Les partis et les élus (si ce n'est les églises) en ont été les figures essentielles pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle. Ils ne le sont plus et perdent ainsi le contrôle de classes toujours plus éduquées, en nombre et en expansion. Les élections présidentielles en France du printemps 2017 et la victoire d'Emmanuel Macron contre ceux des partis en sont un criant symbole. Sans doute les effets pervers d'un tel processus existent et soulèvent de nouveaux problèmes: l'avènement d'une "élite de masse (...) qui peut

---

<sup>4</sup> CROUCH, *op. cit.* p. 47

<sup>5</sup> ALLIES, Paul – *Une Constitution contre la démocratie?* Montpellier: Climats, 2005. 228 p.

<sup>6</sup> COHEN, Daniel – *Trois leçons sur la société post-industrielle.* Paris: Le Seuil. 2006. 90 p.

<sup>7</sup> PAUL, Christian; FERAL-SCHUHL Christiane – *Un nouvel âge démocratique.* Paris: Assemblée Nationale. Rapport n° 3119. Commission de réflexion sur les droits et libertés à l'âge du numérique. 8 octobre 2015

<sup>8</sup> PLENE, Edwy – *La Troisième Equipe. Souvenirs de l'affaire Greenpeace.* Paris: Don Quichotte. 2015. 141 p.

<sup>9</sup> TODD, Emmanuel – *Après la démocratie.* Paris: Gallimard-Folio, 2008. p. 87

<sup>10</sup> ROSENVALLON, Pierre – *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France.* Paris: Gallimard, 1992. p. 355 et ss.

produire et consommer sa propre culture”<sup>11</sup> de manière narcissique. Ce qui induit de nouvelles divisions et inégalités sociales. Mais les forces d’un nouvel état des sociétés démocratiques s’imposent déjà. Les relations hiérarchiques s’affaiblissent. Les questions des rapports entre gouvernants et gouvernés, dominants et dominés, classes et individus appellent des idées nouvelles sur le peuple, le pouvoir, les alternatives possibles.

#### - Les limites de l’alter-démocratie

Pour aller à l’essentiel, on retiendra ce qui apparaît comme la théorisation la plus aboutie de cette nouvelle société sortie de la mondialisation et de “la fin du prolétariat” : l’avènement de la Multitude<sup>12</sup>. C’est le nom d’une plèbe planétaire qui succéderait à la classe ouvrière industrielle et au “peuple souverain”, figures typiques de l’Etat-nation devenu une scorie. Sa nature post-moderne serait celle des nouvelles formes de vie et de travail produites par l’importance croissante du salariat intellectuel et du “précarariat immatériel”. Les exclus, les nomades, les “exilés du système” seraient la force de substitution au prolétariat asservi, à l’emploi stable et territorialisé. Les premiers peuvent faire sécession de l’ordre dans lequel ils ne font que transiter; le second reste pieds et poings liés au capital dont il assure toujours la reproduction. Les nouveaux mouvements sociaux s’y reconnaîtront aisément jusque dans l’explication de leur fragmentation et la justification de leurs “identités particulières”. Cette vision met en effet opportunément la focale sur la marchandisation mondialisée, la pénétration par le capital de toutes les sphères de l’existence, la fin de toute distinction entre travail et vie sociale, vie sociale et vie individuelle. Elle décrit ainsi les innovations du 3<sup>e</sup> âge du capitalisme. Elle propose la reconnaissance d’un “droit à la citoyenneté mondiale” facilitant le nomadisme par lequel “la multitude se réapproprie l’espace et se constitue comme un sujet actif”<sup>13</sup>; ce qui doit aller avec un revenu minimum universel et la “réappropriation” des nouveaux moyens de production. C’est la convergence des luttes pour cette “réappropriation des richesses produites en commun”, sous-utilisées par le capitalisme qui finira par donner un sens aux combats que mènent depuis plusieurs décennies tant de mouvements sociaux. Leur multiplication et extension planétaire rapportés à leur inscription localiste se heurte et contourne les pouvoirs tels qu’ils sont constitués. Mais ce n’est pas un vrai problème: “l’action de la multitude devient politique quand elle commence à affronter directement et avec une conscience adéquate les opérations répressives centralisées de l’Empire”<sup>14</sup>. La politique dans cette vision est le mouvement même de la Multitude, se confondant avec le mouvement social en faisant l’économie de sa mémoire et de ses médiations traditionnelles (le parti, le syndicat, l’Etat-nation...). C’est ce mouvement qui aura “à inventer les formes démocratiques

---

<sup>11</sup> TODD, E. – *Op. cit.* p.96

<sup>12</sup> HARDT, Michael; NEGRI, Antonio – *Multitude. Guerre et démocratie à l’âge de l’Empire*. Paris: La Découverte, 2004. 407 p.

<sup>13</sup> HARDT, Michael; NEGRI, Antonio – *Empire*. Paris: Exils, 2000. p. 478

<sup>14</sup> *Ibidem.* p. 480

*du nouveau pouvoir constituant*<sup>15</sup>. Ce dernier ne ressemblera en rien à ce que l'histoire nous a légué, celui de Lois fondamentales s'employant à codifier un équilibre né de la négociation entre le capital et le travail pour parvenir à un équilibre des pouvoirs et des droits. Les figures du travail étant aujourd'hui plus intelligentes et mieux armées que "les monarques et les patrons", point n'est besoin de rester sur le terrain constituant classique. Le nouveau pouvoir constituant c'est "le refus et l'imagination érigés comme base". Il faut se réapproprier l'administration qui est "l'essence de la nouvelle production, de la coopération sociale, de la richesse consolidée mise au service du commandement"<sup>16</sup>. Ce nouveau pouvoir constituant est donc "l'antithèse continue" du constitutionnalisme vu comme un progrès infini. Il est peut-être aussi la reprise d'une antique maxime de la social-démocratie allemandes'interrogeant en 1909 sur la prise du pouvoir (par les élections) : "le mouvement est tout. Le but n'est rien."<sup>17</sup>

Il y a de ça dans cette théorisation, sans nul doute congruente à l'émergence des formes d'alter-démocratie qui nous intéressent: on ne sait trop ce que sera son institutionnalisation mais la montée en puissance de forces et d'aspirations dissidentes se suffit pour l'instant à elle-même. Dans son sillage, s'inscrivent d'autres analyses qui s'efforcent d'en préciser les termes. Par exemple, celle faisant l'inventaire critique des illusions démocratiques fondées sur "l'utopie d'un demos unitaire"<sup>18</sup>. La croyance en un peuple comme totalité et en son autogouvernement comme sujet et fin de l'histoire démocratique serait une mythification empêchant de penser les refondations démocratiques d'aujourd'hui. Il s'agit de sortir la citoyenneté de son rattachement à l'Etat-national et à son étroitesse territoriale. Pour cela, il faut partir de la notion juridique de personne. L'histoire de la démocratie serait celle de l'accomplissement de l'individualisation juridique de la personne. L'individu devient citoyen en revendiquant toujours plus de nouveaux droits. Et il n'y a de sujet politique possible que dans cette subjectivisation permanente. Mais comment se construit politiquement cet individu? Que devient son rapport aux institutions? A quels critères doivent répondre ces dernières pour aider à l'émergence d'une alter-démocratie durable? Leur mission est-elle de garantir uniquement les droits individuels en expansion?

Dans l'une comme l'autre des propositions théoriques ici résumées, le pouvoir constituant, moment clé de la naissance d'une politisation inédite des sociétés apparaît comme désinstitutionnalisé, hors-champ et hors-sol pour mieux abroger les moindres médiations. Le pouvoir constituant apparaît en opposition frontale au pouvoir institué. Que ce soit à un niveau macro-social ou à une échelle individuelle, l'institutionnalisation du pouvoir reste donc un impensé. Et c'est ce en quoi ces théorisations expriment bien l'orientation prise par les mouvements altermondialistes des ces vingt dernières années s'accordant sur le registre: changer la société sans prendre le pouvoir. Ni même se poser la question du pouvoir. Les manifestations de la Multitude, des forums de

---

<sup>15</sup> NEGRI, Antonio – *Le pouvoir constituant. Essai sur les alternatives de la modernité*. Paris: PUF, 1997. 448 p.

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 425

<sup>17</sup> KAUTSKY, Karl – *Le chemin du pouvoir*. Paris: Anthropos, 1969. 212 p.

<sup>18</sup> COLLIOT-THELENE, Catherine – *La démocratie sans "demos"*. Paris: PUF, 2011. 256 p.

citoyens au mouvement des Places, interdiraient de penser la représentation, forme archaïque d'expropriation du citoyen. La reconnaissance de l'hétérogénéité positive des sujets sociaux suffirait en quelque sorte à préparer un au-delà de la démocratie représentative sans que l'on sache comment opérer la transition d'un état à un autre (l'expérience en 2016 des "Nuit Debout" à Paris et quelques grandes villes de France où ont été le plus posés la question de l'avenir institutionnel du mouvement le confirme amplement). L'événement se suffit à lui-même quasiment sans acteur (représenté ou représentant) ni histoire, tant il est une somme de relations sociales fragmentées. Dans cet "affaissement post-moderne de l'horizon historique, (dans) la rétractation du temps long autour d'un présent sans passé ni avenir se noue une crise de la raison stratégique. C'est-à-dire de la politique, qui n'est ni une science de l'administration ni une technologie des institutions mais un art des conjonctures propices et de la décision"<sup>19</sup>. On peut nommer ce phénomène "l'impolitique(...) fondée sur le contrôle, l'opposition le rabaissement des pouvoirs que l'on ne cherche plus à conquérir (...) Elle a pour trait distinctif de superposer une activité démocratique et des effets non-politiques."<sup>20</sup> Quittons le domaine de la philosophie politique et tentons de voir en quoi la morphologie des nouveaux mouvements sociaux contient de possibles issues pour imaginer un autre système démocratique.

#### - Les socialisations de la démocratie

L'évaluation des nouveaux mouvements sociaux pose problème en terme sociologique. Pourtant la connaissance des modes de vie, des appartenances de classe, des comportements induits par la révolution de l'information peut apparaître comme un préalable à l'analyse des pratiques des couches populaires<sup>21</sup>. L'usage social qu'elles font des technologies numériques est un bon critère, tant celles-ci se fondent sur "un rapport social de co-production de sens à partir d'un échange non-marchand d'informations"<sup>22</sup>. La part prise par les réseaux sociaux dans la révolution tunisienne en janvier 2011 signale l'importance non exclusive mais irrésistible d'Internet dans l'imposition d'un espace "contre-public", décisif de par les interactions entre cyberactivistes et citoyens "ordinaires" qui s'y nouent<sup>23</sup>. Sans déboucher sur des changements de régime, on estime que ce sont 80 pays et quelque 950 villes qui ont connu des "occupations de place" portées par des mobilisations du même type. Au-delà, la construction d'alternatives de type "autogestion des biens communs" est une piste également fertile pour lire ce changement social à l'œuvre. Récoler tout ce qui transforme et élargit l'espace public, tout ce qui produit des innovations institutionnelles démocratiques est précieux

<sup>19</sup> BENSALID, Daniel – *Eloge de la politique profane*. Paris: Albin Michel. 2008. p. 354

<sup>20</sup> ROSENVALLON, Pierre – *La contre-démocratie*. op. cit. p. 29

<sup>21</sup> SIBLOT, Yasmine (Ed.) – *Sociologie des classes populaires contemporaines*. Paris: A. Colin, 2015. 368p.

<sup>22</sup> LOJKINE, Jean – *La révolution informationnelle et les nouveaux mouvements sociaux*. Lormont: Le Bord de l'Eau, 2016. p.18

<sup>23</sup> ABBAS, Nabila – "La Tunisie, une révolution internet?". *La Vie des idées*. (22 septembre 2015). ISSN2105-3030. Disponible en <URL:<http://www.laviedesidees.fr>>.

pour ne pas rester prisonnier des discours sur les traductions meta-philosophiques de l'accomplissement de la domination.

Si on retient le filtre des expériences de participation directe qui ont investi l'espace politique depuis la fin des années 1970, on observe des formats convergents de procédures ou d'instruments qui induisent de nouveaux modes de contrôle au moins, du politique<sup>24</sup>. Tous font une place plus ou moins grande au tirage au sort même quand ils sont mis en place par des autorités instituées<sup>25</sup>. En ressort une typologie utile pour penser les nouvelles formes possibles de démocratie. C'est le cas des "jurys-citoyens" réunis pour se prononcer sur des politiques publiques. Les "conférences de citoyens" mêlant experts et citoyens profanes visent à produire du consensus sur une question de choix public particulièrement controversée. Les "sondages délibératifs" mobilisent des méthodes autres que celles des instituts de sondage d'opinion, pour privilégier les données argumentatives plutôt que l'agrégation statistiques des impressions. Enfin (cette liste n'est pas limitative) "les budgets participatifs" (apparus à Porto Alegre en 1988) tendent à impliquer en amont les citoyens d'un quartier ou d'une ville dans les choix financiers. Tous ces dispositifs de délibération se sont répandus d'abord en Amérique latine puis en Europe. Ils sont souvent devenus des prothèses de la "gouvernance", une notion qui mêle efficacité managériale et "ouvertures" démocratiques pour mieux soulager les gouvernements et faciliter les compromis public-privé<sup>26</sup>. Elle finit par être un substitut aux idéologies des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles sans autre ambition que de masquer privatisations et dérégulations; c'est dire si elle peut être un leurre dans le champ de notre questionnement. Elle amène à s'interroger sur les finalités de ce qu'il est convenu d'appeler "démocratie participative": toutes les instances qu'on a pu nommer naissent de l'initiative d'une autorité de tutelle et aucune n'a vocation à se substituer à celle-ci. Leur délibération est consultative et ne débouche que très rarement sur la garantie d'une exécution. Ces procédures ont donc d'indéniables qualités démocratiques<sup>27</sup>: elles produisent de l'information; elles forcent à l'argumentation; elles construisent de la légitimité par le respect de tous les acteurs impliqués. Des associations spécialisées dans la co-production législative ont d'ailleurs fait utilement leur apparition<sup>28</sup>. Tout ceci annonce une nouvelle posture dans la production d'une légitimité institutionnelle. Mais pour l'instant, c'est le mécanisme de discussion de la décision qui y importe finalement plus que la décision elle-même. On imagine donc combien ce type de participation peut être un procédé d'acceptation sociale des décisions détournant les mouvements sociaux de leur vocation contestataire et critique. Aussi pour le mesurer, sont précieuses les enquêtes de terrain dans des domaines spécifiques. Par exemple, la politique de la ville à laquelle les habitants des quartiers populaires en

---

<sup>24</sup> SINTOMER, Yves – *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*. Paris: La Découverte, 2007. 176 p.

<sup>25</sup> SINTOMER, Yves – *Petite histoire de l'expérimentation démocratique*. Paris: La Découverte, 2016. 291 p.

<sup>26</sup> GAUDIN, Jean-Pierre – *Critique de la gouvernance. Une nouvelle morale politique?*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube, 2014. 190 p.

<sup>27</sup> BIONDIAUX, Loïc – *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris: Le Seuil, 2008. 109 p.

<sup>28</sup> Démocratie Ouverte. 18, Avenue Parmentier. 75011. Paris. [democratieouverte.org](http://democratieouverte.org)

France sont souvent invités (si ce n'est enjoint) à participer<sup>29</sup>. Il en ressort une notion bien spécifique de "démocratie délibérative" autorisant l'idée que la conception du "bien public" des représentants peut être remise en cause entre deux élections. Elle le permet en échange d'un désinvestissement des acteurs dans le champ de la justice sociale et du conflit. La définition du "juste" est ainsi l'objet d'un débat constant. La démocratisation attendue est de toute manière bornée par la faible présence des plus démunis (les jeunes, les non-diplômés, les étrangers...) dans les dispositifs délibératifs observés. De plus, la dimension délibérative reste généralement locale; et les élus "de terrain" se montrent particulièrement attentifs à ce qui pourrait mettre en cause leur pouvoir, même résiduel (il n'est qu'à voir la pratique la plus répandue des comités de quartier inféodés au système municipal). Même et surtout quand la loi (comme celle de programmation pour la ville du 21 février 2014) prévoit des "conseils citoyens" dans les "quartiers prioritaires", les municipalités qui en sont responsables en font des structures de validation de leurs décisions<sup>30</sup>. De toutes ces pratiques il ressort que la délibération généralisée peut devenir un support à des mobilisations civiques mais qu'elle ne produit pas un nouveau type de pouvoir.

Une véritable "démocratie participative" exigerait une transformation substantielle de la démocratie représentative, bien au-delà d'une révision des modes de délibération. Ce serait reprendre le cours de la tradition coopérativiste et conseiliste qu'on a connu en Europe au XIX<sup>e</sup> et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (y compris la "démocratie mixte" de l'austro-marxisme qui retenait la vertu de la délibération de type parlementaire)<sup>31</sup>. La revendication d'une nouvelle répartition des pouvoirs qui est au principe d'une "démocratie participative" a pu aboutir à accroître le poids des citoyens vis-à-vis des institutions mais au prix de devenir un moyen de gouvernement, principalement local<sup>32</sup>. Elle n'a pas accru institutionnellement le pouvoir citoyen. On retrouve toujours le même problème irrésolu: si les militants de l'alter-démocratie installent le désir d'un nouveau rapport aux gouvernants, ils ne s'approprient aucun pouvoir. Ils contribuent à le faire fonctionner autrement. Il faut donc revenir à la manière dont on peut changer les institutions qui verrouillent si bien le pouvoir d'Etat et impuissent les mouvements de l'alter-démocratie. Pour cela, la notion de République peut s'avérer fertile.

## - Les principes républicains de la démocratie

La notion de République, généralement présentée en référence aux "modèles" de l'Antiquité grecque et romaine, réunit les concepts de liberté, d'égalité, de citoyenneté<sup>33</sup>. Mais elle recouvre des régimes politiques très différents; elle a connu des adaptations

---

<sup>29</sup> CARREL, Marion – *Faire participer les habitants? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Lyon: ENS Editions, 2013. 270 p.

<sup>30</sup> GESLIN, Laurent – "Premier bilan pour les "tables de quartier" citoyennes". *Mediapart*. (26 septembre 2016).

<sup>31</sup> ADLER, Max – *Démocratie et conseils ouvriers*. Paris: Maspero, 1967. 124 p.

<sup>32</sup> ROSENVALLO, Pierre – *La légitimité démocratique*. Paris: Le Seuil, 2008. p. 324

<sup>33</sup> PETTIT, Philip – *Republicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*. Paris: Gallimard, 2004. 444 p.

institutionnelles très diverses au gré des crises qui ont affecté les sociétés européennes, des Républiques italiennes de la pré-Renaissance à la Révolution française.<sup>34</sup> Celle-ci a ouvert la voie à une nouvelle période, celle du républicanisme qui s'est développé surtout en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce mouvement faisait de la liberté un enjeu essentiel, mais, à la différence du libéralisme, il affirmait sa confiance dans la loi et dans les institutions politiques pour garantir la justice sociale comme les droits individuels.

Les idéaux et les méthodes de l'autonomie républicaine, c'est le "bon gouvernement", garantie de la paix sur terre; un résultat des progrès de la raison; une sorte de socialisation naturelle dans laquelle les hommes apprennent à vivre ensemble. Déjà à Sienne dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la république est moins un régime qu'un état de victoire remportée sur de nombreux ennemis<sup>35</sup>: les forces de discorde, les factions, l'ignorance des lois, les ennemis de l'extérieur de la cité. Il en résulte une idée de justice et des règles légales qui s'imposent aux intérêts particuliers et aux vies privées. C'est l'histoire perdue de ces combats pour la liberté et des formes de participation civique qu'il faut retrouver.

En tant que théorie de la liberté et du gouvernement, la République est donc un concept qui a été forgé historiquement à partir de la cité grecque et au gré des siècles ultérieurs dans les cités-Etats de la Renaissance italienne, de la République hollandaise du XVII<sup>e</sup> siècle mais aussi des courants antimonarchistes de la Révolution anglaise pour aboutir à l'Indépendance américaine et à la Révolution française. Cette trajectoire a produit l'idée de liberté politique comme non-domination. Avant l'avènement de la nation et la révolution industrielle, l'Europe a inventé un ensemble cohérent capable de réduire l'espace du pouvoir arbitraire<sup>36</sup>. La république n'est donc pas tant un régime qu'un mode de production de la citoyenneté. Voilà pourquoi elle a connu tant de contradictions<sup>37</sup>: dès lors qu'elle favorisait l'extension de celle-ci à des populations toujours plus nombreuses (les ouvriers, les femmes, les pauvres), la notion antique de la liberté s'imposait comme une condition des modernes. Le mouvement ouvrier a fait des expériences, mené des combats et fait des révolutions au XIX<sup>e</sup> siècle pour que le travailleur puisse gérer ses propres affaires, depuis le pouvoir d'agir politiquement et intellectuellement jusqu'au gouvernement direct de sa classe. C'était une idée de la liberté à la fois intellectuelle et collective, avant que celle-ci ne devienne plus que celle d'entreprendre<sup>38</sup> Il faut donc (re)partir de l'histoire des idées et des pratiques républicaines pour retrouver le cadre institutionnel dans lequel peut se déployer l'essence de la liberté. Il faut se réapproprier cette tradition républicaine pour bâtir une architecture constitutionnelle adaptée aux besoins de la démocratie

---

<sup>34</sup> ALLIES, Paul – "La République: une histoire politique". *Estudos de Século XX*. N°10 (2010). Coimbra: IUC. p. 345-359.

<sup>35</sup> SKINNER, Quentin – *L'artiste en philosophie politique. Ambrogio Lorenzetti et le Bon Gouvernement*. Paris. Raisons d'Agir, 2003. 185 p.

<sup>36</sup> MOATTI, Claudia; RIOT-SARCEY, Michèle (Ed.) – *La République dans tous ses états*. Paris: Payot, 2009. 160 p.

<sup>37</sup> FONTAINE, Marion; MONIER, Frédéric; PROCHASSON, Christophe (Ed.) – *Une contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*. Paris: La Découverte, 2013. 401 p.

<sup>38</sup> RIOT-SARCEY, Michèle – *Le procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIX<sup>e</sup> siècle en France*. Paris: La Découverte, 2016. 360 p.

contemporaine. Et elle repose sur une conception républicaine de la liberté bien distincte de la conception libérale qui se définit négativement selon l'indépendance du sujet niant toute interférence dans son champ d'action. La liberté républicaine est un statut où la personne est en capacité de contrôler ses propres choix. Elle repose sur une démocratie de contrôle, sur l'engagement actif d'une citoyenneté contestataire qui ne peut se réduire à la participation au pouvoir et aux élections. La République doit donc se faire toujours plus démocratique pour émanciper ses membres. *“Seul, un régime de contrôle populaire de gouvernement dans lequel chaque citoyen a une part égale garantit que les mesures que prend le gouvernement en vue de promouvoir la liberté comme non-domination sont acceptables”*<sup>39</sup>. Il importe donc de définir des mécanismes et institutions d'un contrôle populaire individualisé, indépendant et efficace (pour qu'il ne soit pas confisqué par les élus). La démocratie participative ne saurait donc se limiter à la participation aux décisions collectives. Elle doit se réaliser dans des institutions capables d'accueillir cette réinvention de la démocratie républicaine.

Car il s'agit bien d'institutionnaliser des principes et des pratiques. Autrement dit définir un régime où les institutions, d'abord n'empêchent pas la dynamique sociale et politique de la délibération, et ensuite favorisent l'expérience du contrôle. *“Peu de tentatives ont été faites pour développer le projet démocratique à partir d'une anthropologie qui reconnaisse l'ambivalence de la sociabilité humaine et le fait que la réciprocité et l'hostilité sont indissociables. (...) Les théoriciens de la démocratie et les hommes politiques devraient travailler à la création d'un vibrant espace public <agonistique> de contestation où différents projets politiques hégémoniques pourraient s'affronter”*<sup>40</sup>. Le consensus construit par les procédures que nous avons évoquées peut aider à la formation d'une volonté critique. Mais il peut très bien aussi devenir un support à une fonctionnalisation libérale des institutions. Il faut donc admettre et organiser le conflit non seulement comme une forme légitime de représentation des intérêts, mais aussi comme un processus de création d'identités plurielles. Le conflit permet la délibération réflexive à fins décisionnelle. Il est au principe de l'expérience de la liberté. C'est pourquoi la moindre institutionnalisation de l'expression de ce type de conflit est importante. C'est ainsi qu'il faut *“saisir l'importance du rôle joué par le système parlementaire dans la transformation de l'antagonisme en agonisme et dans la création du nous/leux compatible avec le pluralisme démocratique. Quand les institutions parlementaires sont affaiblies, la possibilité d'une confrontation agonistique disparaît”*<sup>41</sup>.

On observera que l'institutionnalisation de la délibération, à partir de sa forme parlementaire traditionnelle, occupe une place essentielle même dans les théorisations du populisme contemporain. C'est reconnaître qu'il y a un rapport organique entre la généalogie de la République et sa traduction parlementaire. Pensé par les Lumières européennes au XVIII<sup>e</sup> Siècle, il est l'objet de redéfinitions incessantes mais qui ne rompent pas avec ces origines. Les principes républicains se distinguent par leur

---

<sup>39</sup> ROUSSIN, Juliette – “La république au secours de la démocratie”. *La Vie des Idées*. (8 avril 2013). Disponible en <URL: <http://www.Laviedesidees.fr> >. Recensé de: PETTIT, Philip – *On the People's Terms. A Republican Theory and model of Democracy*. Cambridge University Press, 2012. 338 p.

<sup>40</sup> MOUFFE, Chantal – *L'illusion du consensus*. Paris: Albin Michel, 2016. p. 10

<sup>41</sup> *Ibidem*. p. 39

universalité. Inscrits le plus souvent dans le marbre des Constitutions ils permettent de penser encore et toujours la diversité des identités et des fractures sociales au cœur du stade de la mondialisation où nous sommes.<sup>42</sup> Le foyer de cette histoire est L'Europe. Elle n'est plus au centre du monde. Son histoire n'incarne plus "l'histoire universelle", mais ses catégories de pensée et ses concepts politiques qu'elle a produits continuent de régir les sciences sociales, la discipline historique et nos représentations politiques<sup>43</sup>. Provincialiser l'Europe dans une perspective postcoloniale n'équivaut pas à rejeter cette pensée européenne. Cette pensée, aussi indispensable soit-elle, pourrait être inadéquate pour appréhender l'expérience de la modernité politique dans les nations non occidentales. Il faut donc s'affranchir de son "historicisme" pour mieux réinventer les principes démocratiques. Il faut pour cela sortir d'une vision qui réduit les nations non européennes à des exemples de manque et d'incomplétude, et penser au contraire la diversité des futurs qui se construisent aujourd'hui. C'est à cette condition que la république européenne pourra contribuer à la construction du monde démocratique.

---

<sup>42</sup> HABERMAS, Jürgen –*L'intégration républicaine*. Paris: Fayard, 1998. 386 p.

<sup>43</sup> CHAKRABARTY, Dipesh –*Provincialiser l'Europe*. Paris: Editions Amsterdam, 2009. 384 p.